



A cheval avec le **pass Sport**

Un dispositif gouvernemental pour démocratiser l'accès aux activités sportives et soutenir le secteur associatif



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

Qu'est ce que le dispositif Pass'Sport ?

Présentation générale et principes de fonctionnement

1

2

Quelles structures peuvent le proposer ?

Critères d'éligibilité pour les organisations

3

Le Compte Asso

Procédure d'inscription et documentation nécessaire

4

Fonctionnement sur le terrain

Modalités pratiques et gestion des bénéficiaires

5

Communication

Comment promouvoir le dispositif auprès de vos adhérents

Qu'est ce que le dispositif Pass'Sport ?

Une aide sociale de rentrée sportive : 70 €

Pour financer tout ou partie d'une inscription dans une association ou structure sportive

Bénéficiaires :

- Jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS
- Enfants de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEEH
- Personnes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH
- Étudiants de 18 à 28 ans boursiers (CROUS, Région)

Fonctionnement :

- Attribution d'un code individuel
- Cumulable avec d'autres aides existantes



Quelles structures peuvent le proposer ?



Associations sportives

Structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports



Structures agréées

Organisations disposant d'un agrément Sport ou Jeunesse Education Populaire (JEP) proposant des activités physiques et sportives



Secteur privé

Structures privées du loisir sportif marchand respectant la charte d'engagement





Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Le Compte Asso

Plateforme indispensable pour la gestion du Pass'Sport

Création du compte

Rendez-vous sur [le site officiel](#) pour initier la procédure d'inscription

Configuration

Ajoutez votre structure en complétant toutes les rubriques demandées

Documents nécessaires

- N° RNA de votre association
- N° SIRET de votre structure
- Attestation d'affiliation ou agrément

Et sur le terrain comment ça fonctionne ?



Réception du code

Le bénéficiaire vous présente son code Pass'Sport personnel



Saisie et validation

Vous saisissez le code dans Le Compte Asso et vérifiez les coordonnées du bénéficiaire



Enregistrement

Vous indiquez la fédération de rattachement de votre structure



Suivi et remboursement

Vous suivez l'état de la demande jusqu'au paiement (effectué le 15 de chaque mois)

 **Important :** Un code Pass'Sport ne peut être utilisé qu'une seule fois



Comment nous aider à communiquer sur le Pass'Sport ?



- ***Tenez vos licenciés informés***

Assurez-vous de bien les informer lors des renouvellements

- ***Accueillez les nouveaux***

Présentez le dispositif aux nouveaux arrivants et à leurs familles

- ***Faites la promotion***

Mettez en avant l'éligibilité au Pass'Sport dans vos communications

- ***Valorisez le Pass'Sport***

Affichez le logo sur votre site web et réseaux sociaux

- ***Calculez le coût final***

Proposez une estimation du tarif après déduction du Pass'Sport

L'affichage visible du dispositif valorise votre structure et facilite l'accès au sport

Merci de votre attention

Des questions ?

Pour plus d'informations, consultez www.sports.gouv.fr/pass-sport

Vous pouvez contacter Elodie RICOT au 03 63 42 71 55 /
elodie.ricot@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
ou Florent CLERC au 03 63 42 71 43 /
florent.clerc@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*